

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick :

QUE le conseil municipal a adopté ce douzième jour d'avril de l'an deux mille vingt et un, le Règlement numéro 320-2021 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 26 du ruisseau Noir et sur le ruisseau Noir en la Ville de Warwick.

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

QUE ce règlement entre en vigueur ce 21 avril 2021, jour de sa publication.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière